

Décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé

31/03/2010

Texte annulé par la décision du Conseil d'Etat du 15 mai 2012, n° 33834. Le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 est annulé à compter du 30 novembre 2012.